

<http://www.toutsurlesplacements.com/l-or-a-un-tres-bel-avenir-devant-lui.html>

« L'or a un très bel avenir devant lui »

Écrit par Paul Régnier Mercredi, 10 Octobre 2012 16:41

Partagez        1



Arnaud Claveau, fondateur de « Pièces d'or », spécialisée dans le courtage d'or, estime qu'il faut privilégier les pièces aux lingots, en opérant une bonne diversification et en achetant des pièces d'or cotées.

Toutsurlesplacements : Pouvez-vous nous présenter brièvement Pièces d'or ?

Arnaud Claveau : Gestionnaire de patrimoine, j'ai décidé de créer la société Pièces d'or pour permettre à mes clients de diversifier leur patrimoine en achetant de l'or physique (pièces, lingots). Pour cela, il fallait une solution 100% sécurisée. C'est pourquoi nous avons passé un partenariat avec le numéro 1 de la sécurité au monde, la société Brink's.

Qu'est-ce qui différencie votre société des autres ?

Pièces d'or permet à tous d'acheter et vendre de l'or physique tout cela en temps réel et avec une certitude : ces pièces et lingots existent, sont de qualité certifiée et sont disponibles à tout moment. En effet, toutes les pièces et les lingots viennent du circuit professionnel et sont gardés en coffre Brink's. La société de sécurité photographie et emballe individuellement chaque pièce et lingot, en attribuant à chacun une référence. C'est également elle qui génère cette référence à la vente. Ainsi, aucune pièce ou lingot ne peut être vendu deux fois, et tous sont obligatoirement présents en coffre.

Par ailleurs, nous avons mis en place des frais réduits de seulement 1% à l'achat et à la vente. A tout moment, nos clients peuvent télécharger leurs factures ou leurs attestations de présence en coffre. Et si le besoin s'en fait sentir, ils peuvent également se faire livrer à domicile leurs pièces ou lingots sur simple demande de leur part, en envoi discret et assuré.

Ce placement va-t-il continuer d'être intéressant dans l'avenir ?

A court terme, l'or est en position haussière même si des turbulences peuvent être présentes. A long terme, il est une assurance tous risques contre les abus et défaillances de nos gouvernements et de notre système financier. J'ai l'habitude de dire que « l'or ne monte pas », ce sont les monnaies qui sont dévaluées par une planche à billet déguisé par des termes barbares. L'or a un très bel avenir devant lui...

Vaut-il mieux détenir de l'or physique ou de l'or papier ?

L'or papier et l'or physique s'adressent à deux types d'investisseurs différents. L'or papier ne s'adresse qu'à l'investisseur très actif en bourse sur de courtes périodes. En effet, le papier n'est pas une valeur sûre mais un moyen de spéculer. Je conseille à mes clients, qui sont des personnes ayant un métier autre que la finance et qui souhaitent davantage protéger leur patrimoine, d'acheter de l'or physique. Il faut que vous soyez propriétaire en nom propre de votre or et non de ligne virtuel ou d'or non alloué. Cette propriété est primordiale, si l'or est gardé par une banque et non alloué, vous pouvez être sûr que dans des situations extrêmes vous ne pourrez pas en prendre possession.

Au sein de l'or physique, y a-t-il des différences entre les pièces et les lingots ?

Les pièces et lingotins sont porteurs de primes contrairement au lingot. Les pièces permettent de profiter des cours de l'or et de la demande spécifique sur telle ou telle pièce. La prime est la différence de prix entre le poids en or de la pièce et l'offre et la demande. De façon courante, actuellement, les pièces s'échangent avec une prime positive ainsi que les lingotins.

Avez-vous un conseil spécifique à donner au particulier souhaitant initier une position sur l'or ?

Oui, achetez des pièces et surtout passez par des professionnels qui vous garantiront leur authenticité et une bonne optimisation fiscale. Autre conseil, n'achetez pas un seul type de pièce, diversifiez vos placements et, sauf si vous êtes collectionneur, concentrez-vous sur les pièces cotées et dites « boursables ». Une fois votre achat effectué, ne revendez que sous la contrainte, l'investissement dans l'or physique se fait à long terme (3 ans minimum, NDLR), il n'est pas spéculatif. Il s'agit de votre assurance contre les dérives de notre système monétaire...

